



Pointe-à-Pitre, le 11 février 2019

# Halte à la répression !

Ce jeudi 14 février, notre camarade, Henry ELIEZER est convoqué devant le tribunal de Grande Instance de Basse-Terre, à 8h30. La CGTG appelle tous ses mandants, militants et sympathisants à être présents aux côtés de ce camarade. Alors qu'il travaillait sur la route principale de Baillif, à son poste de travail, notre camarade a été brutalisé par les gendarmes sans raison, samedi 26 janvier.

Aux environs de 8h45, Henry ELIEZER effectuait le nettoyage de la route avec un souffleur, son casque de protection sur ses oreilles, quand des gendarmes sont venus l'interpeller, sans aucune raison. Ils l'ont plaqué et maintenu au sol. Des témoins qui assistaient à cette violence gratuite et injuste s'en sont trouvés révoltés.

Notre camarade a été transféré manu militari à la gendarmerie de Saint-Claude et en est ressorti avec une convocation devant le juge le 14 février.

C'est la 2<sup>ème</sup> fois en moins de 3 mois que nos camarades font l'objet de la répression policière. Notre secrétaire général, Jean-Marie NOMERTIN a lui aussi été agressé par les gendarmes, cette provocation soulevant une vague d'indignation pendant la grève des salariés de Milénis et Promocash.

Alors que les travailleurs étaient rassemblés devant Cadi Surgelés une des entreprises du groupe SAFO-Despointes, le vendredi 18 janvier, les Despointes ont envoyé les gendarmes pour réprimer les grévistes.

Lors d'une échauffourée, les gendarmes ont violemment plaqué Jean-Marie NOMERTIN au sol et l'ont embarqué vers la gendarmerie de Baie Mahault.

La nouvelle a fait immédiatement le tour de la Guadeloupe et de France. Tous les syndicats ont protesté. La CGT de Martinique et de France aussi. Les travailleurs et la population ont été choqués et émus. Quelques heures après, le secrétaire général de la CGTG a été libéré devant plus de cent personnes qui exigeaient sa libération et a fait une déclaration publique.

**Refusons la criminalisation de l'action syndicale !  
Refusons les provocations et la violence gratuite des forces de répression !**

**TOUS DEVANT LE TRIBUNAL DE BASSE-TERRE  
JEUDI 14 FEVRIER 2019 A 8h30.**